

Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal

Mercredi 2 avril 2008, à 19 h, en salle du Conseil, a eu lieu la réunion mensuelle du Conseil Municipal.

• Points soumis à délibération du Conseil :

- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2008.
- ❖ Election à bulletin secret des délégués communaux à Riom-Communauté. Ont été élus, Jean-Paul AYRAL et Jean-Louis LAUDOUZE comme délégués titulaires, et, Georges DESEMARD et Roger TRIOUX comme délégués suppléants.
- ❖ Adoption du tableau présenté par le maire, récapitulant la liste des conseillers délégués aux syndicats intercommunaux auxquels la commune adhère, et aux différentes commissions communales en place. Ce tableau sera inséré dans le prochain feuillet informatif communal. Riom-Communauté désignera de son côté, pour les domaines qui relèvent de sa compétence, les délégués de la commune aux syndicats concernés (SBA pour la collecte des déchets, par exemple).
- ❖ En vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation du conseil municipal est donnée au maire pour la durée de son mandat afin :
 - de signer les marchés publics passés selon la procédure adaptée, définie par arrêté municipal
 - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
 - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
 - d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme
- ❖ Adoption d'un avenant au marché de travaux rue des Chères, pour la réfection de la partie centrale de la chaussée par dépose d'une tri-couche avec évacuation des déblais. Montant 2 860 Euros.

• Autres points abordés :

La composition du CCAS (partie élus).

Avant de clore la séance, le maire a présenté les grandes lignes du budget primitif 2008 qui sera soumis au vote des conseillers lors de la prochaine séance du Conseil lundi 14 avril 2008.